

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAGUER-MORVAN

SEANCE DU 13 FEVRIER 2023

Le treize février deux mil vingt-trois à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Baguer-Morvan, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire en présence de M. BOURDAIS Olivier, Maire, Mme COMMEREUC Sylvie, MM. ROME Cyril, LEBRET Gilles, adjoints, Mmes LEVEQUE Dominique, WERSCHUREN Sylvie, MM POTIER Serge, COUAPEL Jean-Pierre, Mme PEUVREL Sophie, MM. PICHON Vincent, MOUTON Vincent, Mme MARTIN Maud.

Absents excusés : Mme QUEMERAIS Nelly donne pouvoir à Mme COMMEREUC Sylvie, M. HAMELIN Bernard donne pouvoir à M. LEBRET Gilles, M. MARTEL Thierry donne pouvoir à M. ROME Cyril, Mmes JACQUET Marie-Christelle, KREMBSER Cindy, PILON Virginie, M. BETEND Guillaume

Date de convocation : 06/02/2023

Secrétaire de séance : M. MOUTON Vincent

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

- Approbation Compte de gestion
- Approbation du Compte Administratif – Budget principal 2022
- Approbation du Compte Administratif – Budget assainissement 2022
- Approbation du Compte Administratif – Budget lotissement des Rosiers-Lilas-Sports 2022
- Approbation du Compte Administratif – Budget lotissement de la Brèche Billy 2022
- Affectation des résultats – Budget principal
- Affectation des résultats – Budget assainissement
- Devis espaces verts rue d'Halouze
- Aménagement et mise en conformité des arrêts de cars au lieu-dit Le Fresche – Approbation du projet et demande de participation à la Région
- Création et suppression d'emploi pour avancement de grade
- Questions diverses

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU 12 DECEMBRE 2022 ET DU 23 JANVIER 2023

Les procès-verbaux des séances du 12 décembre 2022 et du 23 janvier 2023, préalablement transmis au Conseil municipal, n'appellent aucune observation : ils sont approuvés à l'unanimité.

N° 2023-02-11 : APPROBATION COMPTE DE GESTION

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par Monsieur Mickaël LE MAGOUROU receveur municipal.

Le Conseil municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

N° 2023-02-12 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET PRINCIPAL 2022

Entendu la présentation du compte administratif 2022 pour le budget principal,

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2022				
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		383 019.93		
Opérations de l'exercice	559 132.98	666 841.37	866 233.22	1 351 673.79
Totaux	559 132.98	1 049 861.30	866 233.22	1 351 673.79
Résultats de clôture		490 728.32		485 440.57
RESULTATS DEFINITIFS	EXCEDENT DE 976 168.89 €			

Monsieur le Maire quitte l'assemblée et ne prend pas part au vote.

Madame Dominique LEVEQUE, doyenne d'âge, prend la présidence et soumet au vote le compte administratif 2022 du budget principal.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal adopte le compte administratif 2022 du budget principal.

N° 2023-02-13 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET ASSAINISSEMENT 2022

Entendu la présentation du compte administratif 2022 pour le budget assainissement,

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2022				
LIBELLES	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		182 579.37		
Opérations de l'exercice	39 497.58	56 128.07	57 072.32	89 509.01
Totaux	39 497.58	238 707.44	57 072.32	89 509.01
Résultats de clôture		199 209.86		32 436.69
RESULTATS DEFINITIFS	EXCEDENT DE 231 646.55 €			

Monsieur le Maire quitte l'assemblée et ne prend pas part au vote.

Madame Dominique LEVEQUE, doyenne d'âge, prend la présidence et soumet au vote le compte administratif 2022 du budget assainissement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal adopte le compte administratif 2022 du budget assainissement.

N° 2023-02-14 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET LOTISSEMENT DE LA BRECHE BILLY 2022

Entendu la présentation du compte administratif 2022 pour le budget lotissement de la Brèche Billy,

COMPTE ADMINISTRATIF LOT BRECHE BILLY 2022				
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	124 824.83			302 950.49
Opérations de l'exercice	0.00	124 824.83	302 950.67	0.18
Totaux	124 824.83	124 824.83	302 950.67	302 950.67
Résultats de clôture	0		0	
RESULTATS DEFINITIFS	0			

Monsieur le Maire quitte l'assemblée et ne prend pas part au vote.

Madame Dominique LEVEQUE, doyenne d'âge, prend la présidence et soumet au vote le compte administratif 2022 du budget lotissement de la Brèche Billy.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal adopte le compte administratif 2022 du budget lotissement de la Brèche Billy.

N° 2023-02-15 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET LOTISSEMENT DES ROSIERS-LILAS-SPORTS 2022

Entendu la présentation du compte administratif 2022 pour le budget lotissement des Rosiers-Lilas-Sports,

COMPTE ADMINISTRATIF LOT DES ROSIERS-LILAS-SPORTS 2022				
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés				
Opérations de l'exercice	0.00	0.00	58 847.34	0.00
Totaux	0.00	0.00	58 847.34	0
Résultats de clôture	0		58 847.34	
RESULTATS DEFINITIFS	<u>DEFICIT DE 58 847.34 €</u>			

Monsieur le Maire quitte l'assemblée et ne prend pas part au vote.

Madame Dominique LEVEQUE, doyenne d'âge, prend la présidence et soumet au vote le compte administratif 2022 du budget lotissement des Rosiers-Lilas-Sports.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal adopte le compte administratif 2022 du budget lotissement des Rosiers-Lilas-Sports.

N° 2023-02-16 : AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET PRINCIPAL

Après avoir approuvé le compte administratif 2022, le Conseil municipal statue sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2022 du budget principal.

Il constate :

- un excédent de fonctionnement de 485 440.57 € ;
- un excédent d'investissement de 490 728.32 € ;
- des restes à réaliser en investissement pour 506 918,00 € en dépenses et 29 000,00 € en recettes, soit un solde de - 477 918,00 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement au compte 1068 « autres réserves », soit : **485 440.57 €**.

N° 2023-02-17 : AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET ASSAINISSEMENT

Après avoir approuvé le compte administratif 2022, le Conseil municipal statue sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2022 du budget assainissement.

Il constate :

- un excédent de fonctionnement de 32 436.69 € ;
- un excédent d'investissement de 199 209.86 € ;
- des restes à réaliser en dépenses d'investissement pour 14 504,01 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement au compte 1068 « autres réserves », soit : **32 436,69 €**.

N° 2023-02-18 : DEVIS ESPACES VERTS RUE D'HALOUZE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le devis retenu pour l'aménagement du talus le long de la rue d'Halouze suite à la création de la voie douce partagée : Jourdanière Nature pour 15 268,00 € HT.

Après échanges avec les services techniques et constat des haies des riverains en haut du talus, il a été demandé une modification du devis en diminuant le paillage et les plantations pour augmenter la surface d'engazonnement, soit une moins-value de 4 292,50 € HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- APPROUVE le nouveau devis de Jourdanière Nature d'un montant de 10 975.50 € HT pour l'aménagement du talus le long de la rue d'Halouze ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis et toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2023-02-19 : AMENAGEMENT ET MISE EN CONFORMITE DES ARRETS DE CAR AU LIEU-DIT LE FRESCHÉ – APPROBATION DU PROJET ET DEMANDE DE PARTICIPATION A LA REGION BRETAGNE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal l'étude pour l'aménagement et la mise en conformité d'arrêts de cars au lieu-dit Le Fresche sur la route départementale 795 qui comprenait deux solutions, notamment dans sens Dol-de-Bretagne vers Combours.

Après instruction par l'Agence Départementale de Saint-Malo, le gestionnaire de la voie émet un avis favorable pour la solution d'aménagement en encoche, le long de la RD 795.

Monsieur le Maire précise que par délibération du 20 juin 2022, le Conseil municipal a sollicité une subvention auprès de la Région Bretagne au titre du projet d'aménagement d'arrêts de cars étudiés et réalisés par la commune. Il propose de mettre à jour le plan de financement conformément aux demandes du Département.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- RAPPELLE son approbation de l'aménagement d'arrêts de cars au lieu-dit Le Fresche avec la solution en encoche pour le sens Dol-Combours ;
- ARRETE les modalités de financement et adopte le plan de financement indiqué ci-dessous :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT	
Maîtrise d'œuvre	3 250.00 €	Subvention Région Bretagne	44 076.90 €	70 %
Travaux d'aménagement d'arrêts de cars au Fresche	56 771.00 €		Autofinancement	18 890.10 €
Abri de car	2 946.00 €			
TOTAL	62 967.00 €		62 967.00 €	100 %

- PRECISE que les crédits disponibles seront inscrits au budget 2023 ;
- CHARGE Monsieur le Maire de solliciter une subvention à la Région Bretagne pour financer l'aménagement des arrêts de cars ;
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention de financement et tous documents relatifs à cette affaire.

N° 2023-02-20 : CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOI POUR AVANCEMENT DE GRADE

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal la création d'un emploi de rédacteur principal 1^{ère} classe pour assurer les missions d'agent en charge de l'urbanisme, de l'état civil et de l'administration générale.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- DE SUPPRIMER, à compter du 1^{er} mars 2023, un emploi permanent à temps complet de rédacteur principal de 2^{ème} classe
- DE CREER, à compter de cette même date, un emploi permanent à temps complet de rédacteur principal 1^{ère} classe ;
- DE PRECISER que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice.

QUESTIONS DIVERSES

➔ PLAN LOCAL D'URBANISME

M. le Maire rappelle au Conseil municipal la réunion publique du mardi 21 février 2023 qui se déroulera à 18 h 30 à la salle du Grand Verger pour la présentation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) suite à la modification du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

➔ CHEMIN PIETON

M. le Maire annonce au Conseil municipal une première réunion réalisée avec le Département sur la mise en sécurité du passage des piétons sous le pont de le SNCF à l'entrée de Dol-de-Bretagne. Ce projet est retenu dans le cadre du schéma des mobilités voies douces.

➔ VOIRIE

Suite à la commission voirie du 11 février 2023, M. ROME, adjoint, transmet les points abordés :

- Concernant le lotissement rue des Tilleuls, des Chênes et des Cerisiers, profiter de l'éventuel projet de viabilisation de dent creuse pour y intégrer des travaux de réfection ;
- Rue du Clos-Fresnais : privilégier un rechargement des bas-côtés pour recaler la route ;
- Validation des travaux impasses Basse Rue et des Grandes Cours ;
- Sentier piéton entre la ruelle du Lavoir et l'impasse Basse Rue : à élaguer, décaisser et sabler ;
- Routes à refaire : La Cocherie (en enrobé car les différentes rénovations en tri-couche n'ont pas tenues), le petit chemin du Fresche, l'entrée de La Roche Blanche ;
- Maintenir 15 tonnes de Point-à-Temps Automatique (PATA) pour l'entretien.

➔ COMPLEXE SPORTIF

M. le Maire revient sur la présentation des deux scénarii par M. Massot pour l'étude de faisabilité du complexe sportif.

Après échanges, considérant les coûts évalués pour chaque projet, le Conseil municipal propose un troisième scénario avec la construction d'une nouvelle salle à la place des vestiaires de football vers Beauregard. M. le Maire est chargé de demander au cabinet d'études une analyse de cette possibilité.

➔ CENTRE DE LOISIRS

M. le Maire rappelle au Conseil municipal les échanges sur une éventuelle délocalisation du centre de loisirs dans la maison mitoyenne à la salle des loisirs. Il propose de voir avec l'architecte conseil les aménagements envisageables, notamment pour les préaux.

➔ INCENDIE

M. le Maire informe le Conseil municipal du troisième incendie à Baguer-Morvan depuis mi-décembre. Il précise que les sinistrés sont toujours à la recherche d'un logement.

Concernant les citernes incendie installées en campagne, la signalétique a été posée, l'homologation doit maintenant être demandée auprès du SDIS.

➔ **CHIEN EN DIVAGATION**

M. le Maire annonce au Conseil municipal qu'un arrêté de mise en demeure de faire réaliser une évaluation comportementale a été notifié au propriétaire du chien en divagation qui a causé la perte de brebis suite à une plainte en gendarmerie.

➔ **CANTINE**

Dans le cadre d'une étude pour une éventuelle mutualisation des repas cantine avec la commune d'Epiniac, M. le Maire informe le Conseil municipal d'une rencontre entre élus afin d'estimer le coût de cette mesure. Les commissions périscolaire et finances se réuniront le mardi 28 février 2023 à 20 h 15 pour approfondir cette réflexion.

➔ **ECOLE PUBLIQUE**

M. le Maire annonce au Conseil municipal la fermeture d'une classe à l'école publique à compter de la rentrée de septembre 2023. Une rencontre avec la directrice est programmée au retour des vacances.

➔ **CCAS**

Mme COMMEREUC, adjointe, rappelle au Conseil municipal la mise en place de 10 ateliers mémoire pour les personnes de 60 ans et plus, en collaboration avec l'AGECLIC. Avec 15 personnes inscrites, les séances sont complètes.

➔ **VENDEUR AMBULANT**

Mme COMMEREUC informe le Conseil municipal de l'arrivée d'un food truck de burger le mardi soir, parking du complexe sportif, et le mercredi midi, parking de l'église.

➔ **FORMATION BAFA**

Mme COMMEREUC avise le Conseil municipal que la formation BAFA territoire organisée par la Communauté de communes est complète. Elle compte 20 stagiaires du territoire et 10 stagiaires hors territoire.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 30

Le secrétaire de séance
Vincent MOUTON

Le Maire
Olivier BOURDAIS

